

« Coup de pouce chauffage » : des ateliers FEDELEC pour la prise en main du dispositif et le développement de votre chiffre d'affaires

Rappelons que Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a mis en place le dispositif **Coup de pouce** afin d'inciter les particuliers à réaliser des travaux performants en matière d'économies d'énergie. Au mois de juillet 2019, ce dispositif a été **étendu aux émetteurs électriques à régulation électronique à fonctions avancées**, rendant ainsi ses lettres de noblesse au chauffage électrique et annonçant une forte reprise du marché. C'est une bonne nouvelle pour l'ensemble de la filière.

Dans ce contexte, EDF a mis en place une prime énergie pour les particuliers, qui entre dans le dispositif des CEE (Certificats d'Economie d'Énergie) et le Groupe Muller offre une aide financière complémentaire pour l'achat de ses produits¹.

Lors de son dernier congrès, FEDELEC a signé avec EDF une convention de partenariat. En effet, EDF a souhaité s'appuyer sur les professionnels FEDELEC pour la promotion de la prime énergie. En contrepartie, le professionnel recevra une rémunération d'apporteur d'affaires.

Pour les électriciens, le « coup de pouce chauffage électrique » représente une belle opportunité de développer leur activité et il est important de saisir cette occasion.

Afin de faciliter la mise en place de l'opération, FEDELEC organise une série d'ateliers complets « coup de pouce chauffage » : type de radiateurs concernés, montant des primes, types de clients, démarches administratives, astuces de ces marchés et entrée vers de nouveaux marchés (mise en sécurité, ventilation, sécurité incendie, maison connectée...).

Rendez-vous le mercredi 20 novembre pour le premier atelier : vous y trouverez les réponses à toutes vos questions !

LA PRIME COUP DE POUCE !



Signature de la convention



1. Voir revue Profession Electricien Electronicien pages 24 et 25